

# **LES MODELISTES ANTI-GRAVITÉ**

## **POLITIQUE D'ADHÉSION ET PROCÉDURES**

### **Effectifs du club:**

Une limite au nombre de personnes qui pourront se joindre au Club est de 75

### **L'aspirant devra:**

1. Compléter le formulaire de "Demande d'adhésion au Club" en vigueur et le signer.
2. Faire preuve de son adhésion à l'association nationale M.A.A.C.
3. Acquitter le Droit d'entrée tel que déterminé par le Club.
4. Acquitter la Cotisation annuelle tel que déterminé par le Club.
5. Faire preuve de sa connaissance, expérience et aptitude à piloter et contrôler un aéronef télécommandé.

### **Droit d'entrée:**

Le droit d'entrée est établi à cent dollars (\$100.00), non remboursable. Le droit d'entrée est exigible lors du paiement de la première cotisation annuelle au Club et demeure valide à vie.

### **Le droit d'entrée:**

Aucun Remboursement.

# LES MODELISTES ANTI-GRAVITÉ

## POLITIQUE D'ADHÉSION ET PROCÉDURES

### Cotisation annuelle:

1. La cotisation annuelle d'un membre régulier pour une année est de 200.00\$.
2. La cotisation annuelle d'un nouveau membre est de 100.00\$ pour la première année seulement et passera à 200.00\$ les années subséquentes.
3. Dans le cas d'un membre junior, n'ayant pas atteint 18 ans, il n'a pas à acquitté de droit d'entrée et sa cotisation annuelle sera de 50,00\$ et ce, tant qu'il est étudiant à temps plein jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de 25 ans. Une preuve d'étudiant à temps plein sera exigée et il devra obligatoirement avoir son MAAC.
4. La carte de membre sera valide du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.
5. S'il y a des places disponibles, une personne qui se joint au Club après le 1er septembre sera invitée à payer la cotisation annuelle en vigueur au moment de son inscription. Cette personne sera membre pour le restant de l'année en cours, ainsi que pour l'année suivante.
6. Les membres en règles au 31 décembre auront priorité pour l'inscription de l'année suivante. Les dates d'inscription seront du 1er janvier au 1er avril de l'année suivante. Après le 1er avril, cette priorité ne sera plus respectée. S'il y a des places disponibles, les nouvelles demandes d'adhésion seront considérées durant cette période, par ordre de date de demande.